



Causes et conséquences de la baisse de la natalité en France



Mme Constance de Pélichy
Présidente (Loiret, L'OT)

M. Jérémie Patrier-Leitus
Rapporteur (Calvados, HOR)



Les travaux de la mission d'information

En 2025, 645 000 naissances ont été recensées, en recul de 2,1 %, confirmant **une poursuite nette et durable de la baisse de la natalité**. Le niveau de naissance est le plus faible observé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et pour la première fois notre solde naturel est négatif. Cette situation marque une rupture profonde avec la dynamique démographique qui a longtemps caractérisé notre pays.

Ces chiffres ne peuvent être appréhendés comme une simple évolution conjoncturelle. Ils traduisent une **transformation structurelle de notre société, aux conséquences multiples** : vieillissement de la population, tensions sur notre modèle de financement social mais aussi déséquilibres territoriaux. La natalité apparaît donc comme **un enjeu collectif, qui engage non seulement les choix individuels, mais également la responsabilité publique**.

C'est dans ce contexte que s'est tenue la mission d'information sur les causes et les conséquences de la baisse de la natalité, créée le 20 mai 2025 à l'initiative du groupe Horizons & Indépendants exerçant son droit de tirage. Les travaux ont été menés dans un état d'esprit constructif, marqué par la qualité des échanges avec le rapporteur et l'ensemble des membres de la mission. **Les auditions, nombreuses et approfondies (50 auditions et tables rondes, de juillet 2025 à janvier 2026 et un déplacement en Suède et en Allemagne)**, ont permis d'établir des **recommandations** et ainsi dégager des convergences sur les leviers à activer.

Au fil de ces travaux, un constat s'est imposé avec force : le désir d'enfant demeure largement présent en France, mais les conditions pour accueillir un enfant sont perçues comme de plus en plus contraignantes. En effet, les travaux de la mission se sont également appuyés sur **une large consultation citoyenne**, qui a permis de recueillir les **contributions de près de 30 000 personnes**. Cette mobilisation témoigne à la fois de l'intérêt porté à la question de la natalité et de l'attente forte de nos concitoyens à l'égard de l'action publique sur ces sujets.

Les enseignements issus de cette consultation apportent un éclairage précieux sur les déterminants du projet parental. Ils montrent que les freins à l'arrivée d'un premier enfant diffèrent de ceux qui pèsent sur la décision de l'enfant supplémentaire. Pour le premier enfant, le principal obstacle exprimé tient au contexte général : incertitudes économiques, climat anxiogène et, plus largement, peur de l'avenir. Il s'agit moins d'un renoncement que d'une difficulté à se projeter sereinement. À l'inverse, lorsqu'il s'agit d'un enfant supplémentaire, les freins évoqués sont avant tout concrets et matériels. Les questions de logement, de niveau de vie, de coût du quotidien occupent une place centrale pour les familles. Ces constats confirment que le désir d'enfant est bien présent, mais qu'il se heurte à des contraintes différencierées selon les moments de la vie.

Ces enseignements appellent une réponse publique adaptée, à la fois globale et ciblée. Ils soulignent la nécessité de redonner confiance pour permettre la naissance du premier enfant, tout en apportant des solutions concrètes et durables pour accompagner les familles dans la parentalité. Accueillir un enfant ne se résume pas à un indicateur démographique. Un enfant donne de la vie à la vie. Il ouvre des perspectives, réenchante le quotidien et inscrit chaque trajectoire individuelle dans une continuité plus large. Il est à la fois promesse et confiance. Redonner toute sa place à l'enfant, c'est aussi redonner du sens à l'avenir et à l'action collective.

L'ambition de cette mission est ainsi de contribuer à recréer les conditions dans lesquelles la parentalité redevient une source de joie et de projection. En levant les freins matériels et en restaurant un cadre stable, lisible et bienveillant, il devient possible de permettre à chacune et chacun d'envisager un projet parental sans crainte et de faire de l'accueil d'un enfant un choix à nouveau porteur de sens.



Le rapport d'information

La France connaît depuis le milieu des années 2010 une baisse continue et durable de la natalité, marquant une rupture avec une trajectoire démographique longtemps présentée comme singulière en Europe. Cette inflexion concerne à la fois le nombre total de naissances, le niveau de la fécondité et l'augmentation de l'âge moyen à la maternité et à la paternité. Cette évolution ne tient pourtant nullement à un désengagement généralisé à l'égard de la parentalité. **Les travaux de la mission d'information montrent que le désir d'enfant demeure élevé en France, y compris parmi les jeunes générations, mais qu'il se heurte de plus en plus souvent à des obstacles empêchant sa concrétisation.** La persistance d'un écart important entre le nombre d'enfants souhaités et le nombre d'enfants effectivement mis au monde appelle une réorientation profonde de l'action publique.

La baisse de la natalité ne peut être expliquée par un facteur unique

La baisse de la natalité résulte d'un ensemble de contraintes économiques, sociales, professionnelles, territoriales et symboliques qui s'additionnent et se renforcent mutuellement. **Les déterminants économiques occupent une place majeure dans les décisions de fécondité.** La précarisation des parcours professionnels, l'allongement de la durée des études, l'accès tardif à un emploi stable et les difficultés d'accès au logement contribuent à retarder l'entrée dans la parentalité et à limiter la taille des familles. Le coût perçu de l'enfant apparaît comme un frein particulièrement marqué, notamment pour les ménages aux revenus intermédiaires, souvent insuffisamment soutenus par les dispositifs existants.

Les difficultés de **conciliation entre vie professionnelle et vie familiale constituent un autre déterminant majeur.** Malgré une politique familiale historiquement développée, la France peine à offrir un cadre suffisamment sécurisant pour les parents, en particulier durant les premières années de vie de l'enfant. L'offre de modes d'accueil de la petite enfance demeure

inégalement répartie sur le territoire et souvent insuffisante, générant des situations de renoncement ou d'arbitrage contraint. Ces difficultés pèsent de manière disproportionnée sur les femmes, qui continuent d'assumer l'essentiel des responsabilités parentales et subissent des pénalités professionnelles durables liées à la maternité. Cette réalité contribue à retarder, voire à décourager, les projets parentaux.

Au-delà de ces contraintes matérielles, les travaux mettent en évidence des évolutions socioculturelles importantes. La valorisation accrue de l'autonomie individuelle, de l'épanouissement personnel et de la réussite professionnelle modifie la hiérarchie des priorités dans les parcours de vie. La parentalité, autrefois perçue comme une étape attendue, est désormais mise en concurrence avec d'autres aspirations jugées tout aussi légitimes. Parallèlement, la montée d'injonctions à une parentalité dite « parfaite » peut renforcer le sentiment d'insécurité et la crainte de ne pas être en mesure d'assumer pleinement ce rôle. Si ces facteurs ne suffisent pas, pris isolément, à expliquer la baisse de la natalité, leur cumul contribue à fragiliser durablement les projets familiaux.

Cette dynamique démographique emporte des conséquences majeures pour la société française

La baisse durable de la natalité fragilise le renouvellement des générations et pose des enjeux pour la **soutenabilité du modèle social, fondé sur la solidarité intergénérationnelle.** À moyen et long terme, elle affecte le financement des retraites, de la santé et de la dépendance, dans un contexte où les générations actives sont moins nombreuses. Elle reconfigure également le **marché du travail et les perspectives de croissance** tout en accentuant les **déséquilibres territoriaux**, avec la fermeture progressive d'écoles, de maternités et de services publics dans certains territoires. Au-delà de ces effets structurels, **la baisse de la natalité influe sur les représentations collectives, la capacité de la société à se projeter dans l'avenir et la confiance dans le pacte intergénérationnel.**



Dans ce contexte, la mission d'information a consacré une part importante de ses travaux à l'analyse de la politique familiale française, de ses fondements historiques, de ses objectifs actuels et de ses limites. Si cette politique représente un effort financier considérable et repose sur des principes anciens de solidarité, elle apparaît aujourd'hui fragmentée, peu lisible et insuffisamment orientée vers l'objectif de réalisation du désir d'enfant. La multiplication de dispositifs ciblés ou conditionnés a contribué à brouiller le sens de l'action publique et à affaiblir sa capacité à sécuriser les parcours familiaux. On constate également un glissement progressif de la politique familiale vers des objectifs de lutte contre la pauvreté ou de correction des inégalités, légitimes en eux-mêmes mais qui ont parfois éclipsé la finalité première de soutien aux familles avec enfants. Le rapporteur regrette que la politique familiale ait perdu son caractère universel.

Le rapport plaide pour une révolution en matière de politique familiale

Il réaffirme tout d'abord un objectif clair, lisible et partagé : permettre la réalisation du désir d'enfant. Il ne s'agit pas d'accroître artificiellement les intentions de fécondité, qui relèvent de la liberté individuelle, mais de lever les obstacles matériels, professionnels et sociaux qui empêchent leur concrétisation. Cette approche implique de privilégier des dispositifs stables, universels et prévisibles, afin de restaurer la confiance des ménages dans la capacité de la société à accompagner durablement la parentalité.

Le rapport propose en particulier de créer un versement familial unique et universel de 250 euros mensuel par enfant quel que soit son rang, qui permettra de renforcer et de simplifier une architecture qui repose aujourd'hui sur plus d'une dizaine d'aides différentes... Il recommande également de lancer un véritable « plan

Marshall » de la garde d'enfants, pour développer et coordonner l'offre d'accueil de la petite enfance, condition indispensable à une véritable conciliation des temps de vie. Il s'agira notamment d'unifier les métiers de la petite enfance, d'uniformiser les modes de financements des différents types d'accueil et d'en améliorer la qualité. Il est proposé en outre de créer un congé parental unifié qui donne enfin aux parents une véritable liberté de choix pour rester auprès de leur enfant dans les premiers âges de sa vie s'ils le souhaitent.

Les employeurs privés et public sont appelés à jouer un rôle accru dans cet effort de conciliation des temps de vie, à travers des organisations du travail plus flexibles et une meilleure reconnaissance des contraintes parentales.

Enfin, le rapport souligne la nécessité de réhabiliter la place de l'enfant et de la famille dans l'espace public et dans l'action publique. Cela suppose une meilleure adaptation des services, des transports et des politiques locales aux besoins des familles, ainsi qu'une attention renouvelée portée à leur visibilité et à leur reconnaissance dans la société.

En plaçant la réalisation du désir d'enfant au cœur de la politique familiale, le rapporteur propose une transformation en profondeur de l'action publique, fondée sur la stabilité, l'universalité, la lisibilité et le respect de la liberté des choix individuels, afin de répondre de manière durable au vertige démographique auquel la France est confrontée.

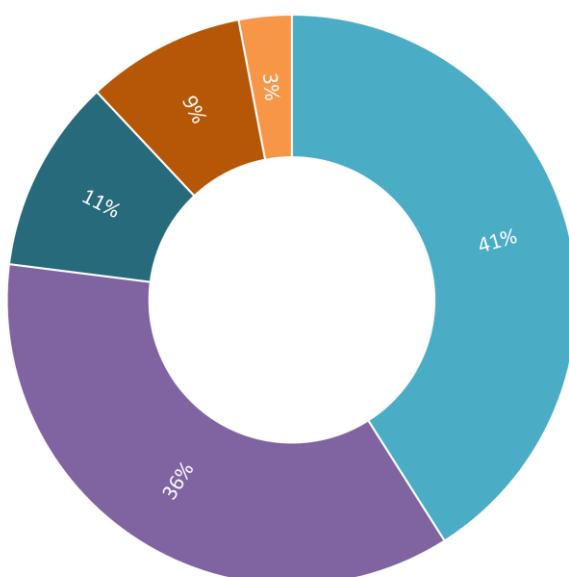
Ces mesures et recommandations apportent des solutions concrètes aux préoccupations qui ont été exprimées par les quelque 30 000 personnes ayant participé à la consultation citoyenne ouverte par la mission d'information entre le 23 octobre et le 4 décembre 2025.



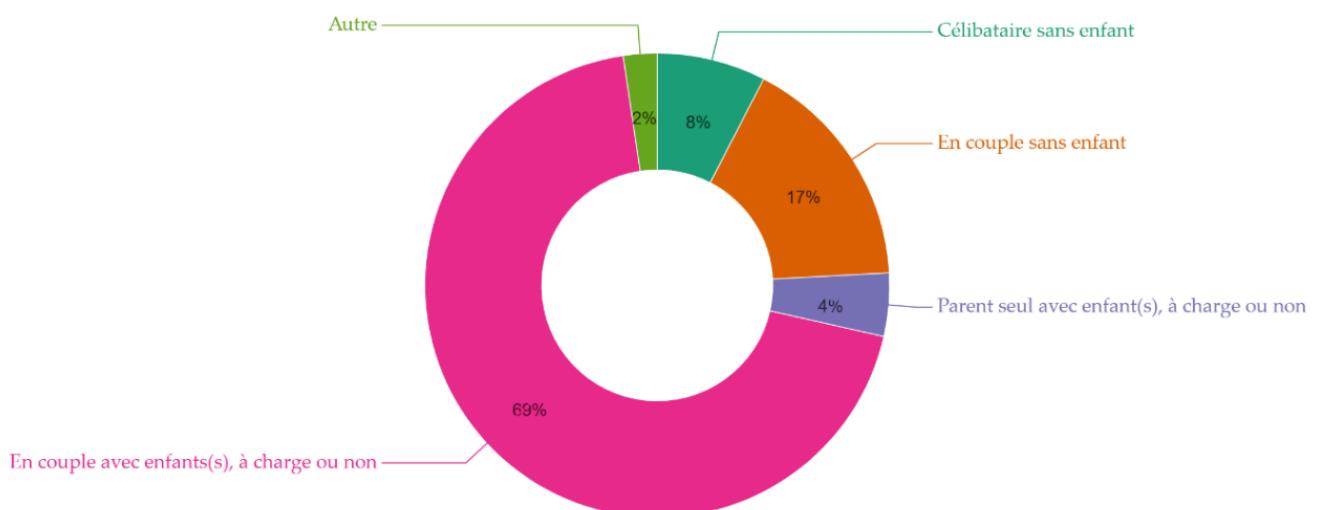
Quelques résultats de la consultation citoyenne

Groupes d'âge- répondants à la consultation

■ 20-24 ans ■ 25-34 ans ■ 35-44 ans ■ 45-54 ans ■ 55 ans et plus

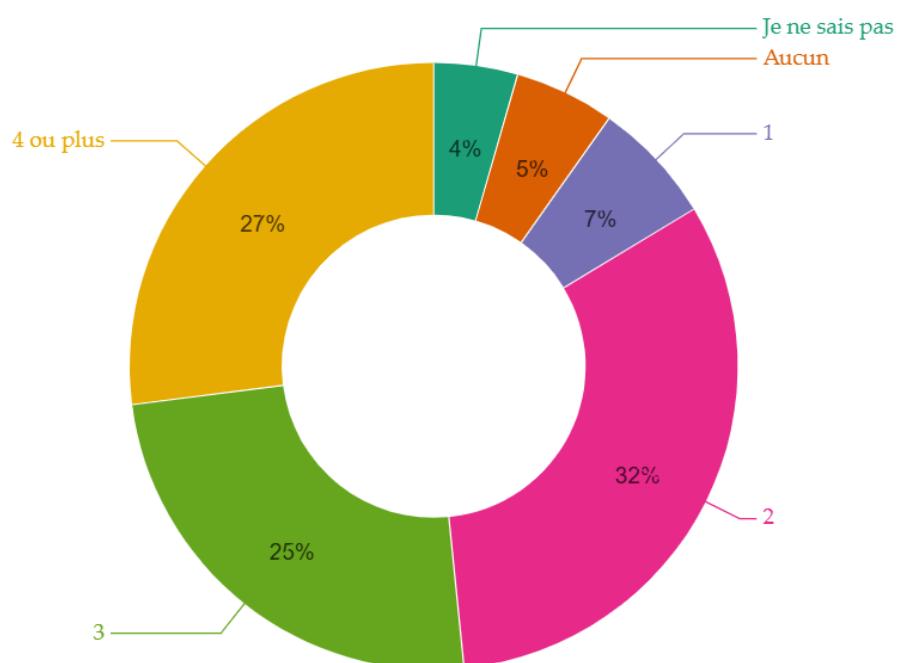


Quelle est votre situation familiale actuelle ?

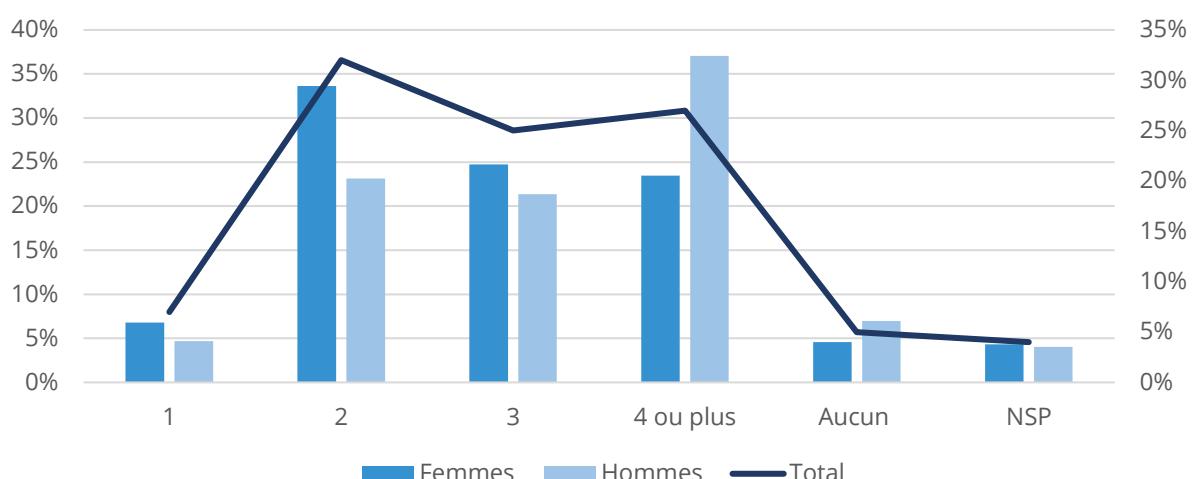




Combien d'enfants souhaiteriez-vous personnellement avoir (au total, si possible) ?

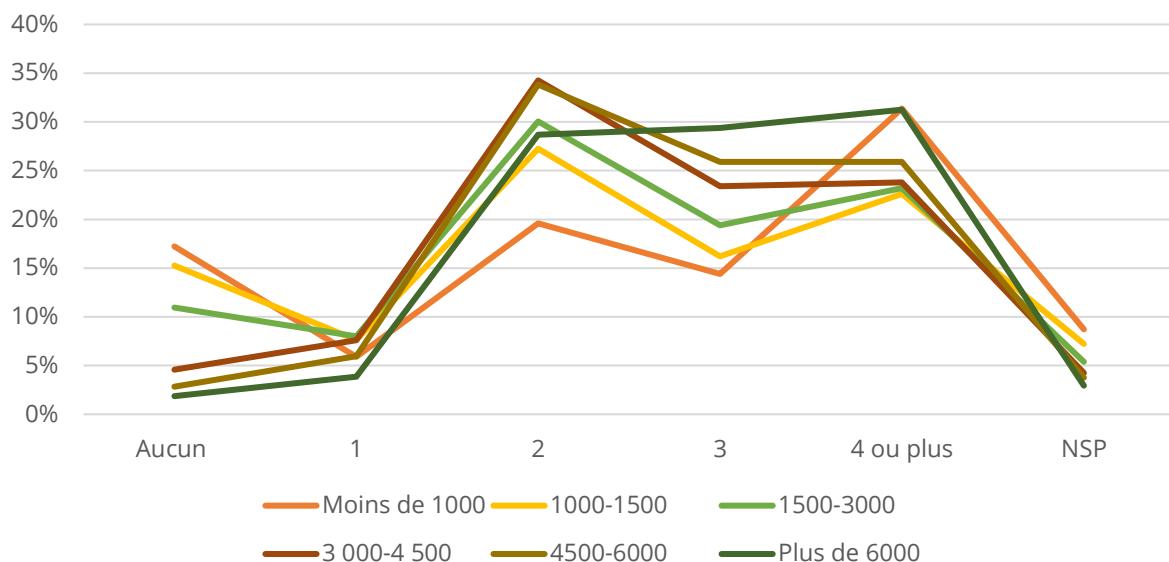


Nombre d'enfant souhaité personnellement en fonction du sexe du répondant

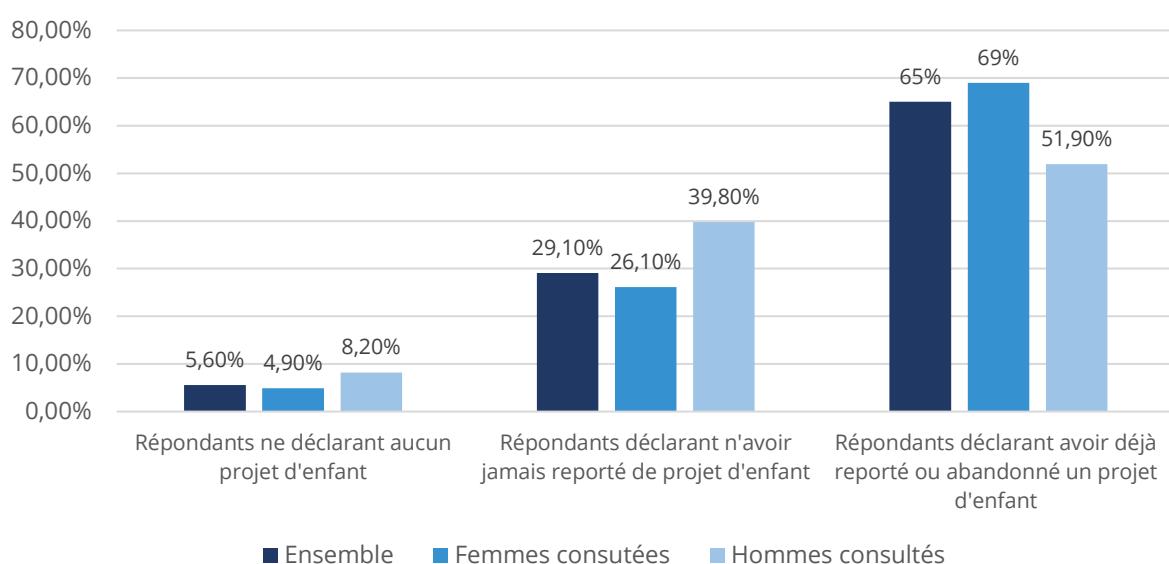




Nombre d'enfant(s) souhaité personnellement en fonction des revenus du foyer

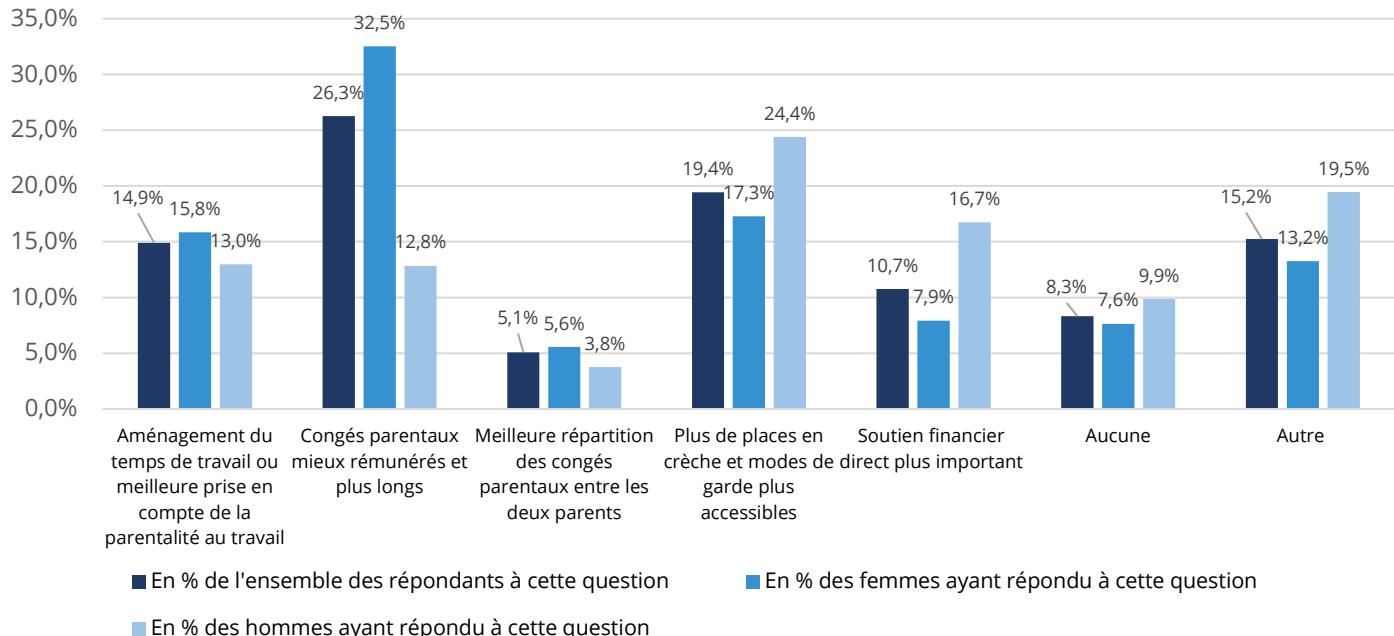


Avez-vous déjà reporté ou abandonné un projet d'enfant ?

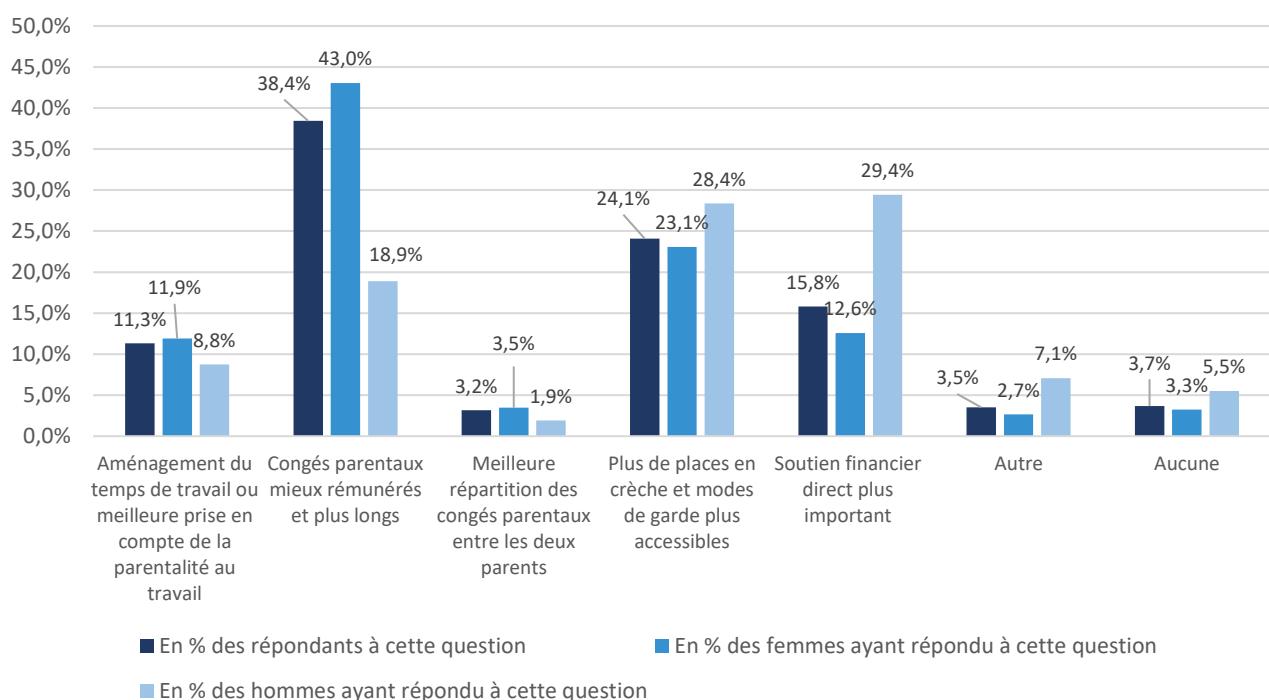




Principales mesures pouvant encourager à avoir un premier enfant, selon le sexe des répondants



Principales mesures pouvant encourager à avoir un enfant supplémentaire, selon le sexe des répondants



Les propositions du rapport

Objectif général

Proposition n° 1 : Repenser la politique familiale autour d'un objectif unique et clair : permettre aux Français qui souhaitent avoir des enfants d'en avoir.

Gouvernance

Proposition n° 2 : Bâtir un plan quinquennal destiné à lever les obstacles à la réalisation du désir d'enfant, avec des objectifs et des indicateurs, et en permettant une expérimentation rapide dans les territoires volontaires.

Proposition n° 3 : Créer un ministère dédié aux familles et à l'enfance, rattaché au Premier ministre, chargé de la mise en œuvre et de la coordination de la politique familiale.

Proposition n° 4 : Porter la question de la natalité à l'échelle de l'Union européenne *via* des rencontres informelles entre ministres chargés de la famille et une méthode ouverte de coordination.

Proposition n° 5 : Renforcer le rôle de l'INED comme instance d'orientation stratégique sur la natalité et la réalisation du désir d'enfant.

Accompagnement financier

Proposition n° 6 : Créer un versement familial unique (VFU) de 250 euros par enfant et par mois, versé jusqu'aux 20 ans de l'enfant et dès le premier enfant, sans conditions de ressources ni modulation en fonction des revenus du foyer, du rang ou de l'âge des enfants ; fusionner au sein de ce versement les principales allocations familiales ainsi que le supplément familial de traitement et l'allocation logement familiale.

Proposition n° 7 : Articuler l'instauration du VFU avec la réforme en cours visant à unifier les barèmes et les bases ressources des principales allocations de solidarité et inclure un volet « famille » au sein du projet de « compte social unique ».

Proposition n° 8 : Relever le plafonnement global des avantages fiscaux pour les foyers avec enfants.

Proposition n° 9 : Permettre le déblocage anticipé des sommes placées dans des plans d'épargne salariale, y compris au titre de la participation et de l'intéressement, dès la naissance du 1er enfant.

Proposition n° 10 : Permettre aux employeurs de verser une prime « naissance » à leurs salariés, exonérée de cotisations sociales, de CSG-CRDS et d'impôt sur le revenu dans la limite de 5 000 euros.

Proposition n° 11 : Prévoir une exonération totale de la taxe sur les émissions de dioxyde de carbone (malus CO2) et de la taxe sur la masse en ordre de marche des véhicules de tourisme (malus masse) au profit des familles de trois enfants et plus, pour l'acquisition ou la location longue durée d'un véhicule automobile.

Logement

Proposition n° 12 : Créer un nouveau prêt à taux zéro pour l'acquisition ou l'agrandissement du domicile familial à l'occasion de chaque naissance d'un enfant.

Proposition n° 13 : Assurer la portabilité des crédits immobiliers (taux, durée, etc.) pour les couples propriétaires avec enfants à charge, permettant de conserver les conditions initiales lors de l'acquisition d'un nouveau logement.

Proposition n° 14 : Permettre une donation familiale de 100 000 euros exonérée de droits à chaque naissance pour l'acquisition d'une résidence principale.

Proposition n° 15 : Permettre une meilleure rotation du logement social en faveur des familles avec enfants.

Congés parentaux

Proposition n° 16 : Créer un congé parental unifié (CPU) qui offre aux parents la possibilité de rester auprès de leur enfant de la naissance à l'entrée à l'école maternelle et dont douze mois seraient rémunérés en proportion du salaire antérieur.

Proposition n° 17 : Étudier les pistes pour moderniser les droits familiaux de retraite et les mettre en cohérence avec la réforme visant à créer le congé parental unifié.

Proposition n° 18 : Rendre obligatoire le congé de paternité pour une période de 15 jours contre 7 actuellement.

Proposition n° 19 : Ouvrir le congé proche aidant aux grands-parents pour leur permettre d'assurer temporairement la garde de leurs petits-enfants.

Modes de garde

Proposition n° 20 : Bâtir un plan Marshall des modes de garde, fondé sur la valorisation et l'unification des métiers de la petite enfance.

Proposition n° 21 : Rapprocher les financements et les restes à charge des familles entre les modes de garde collectifs et individuels.

Proposition n° 22 : Unifier les métiers de la petite enfance afin d'améliorer les parcours professionnels et de garantir la qualité de l'accueil quel que soit le mode de garde choisi.

Proposition n° 23 : Prévoir à échéances régulières des « conférences de la petite enfance » sur le modèle des anciennes « conférences des familles » afin de piloter la mise en œuvre de ces orientations et de la décliner au niveau local à travers le service public de la petite enfance.

Proposition n° 24 : Créer une filière pédagogique dédiée aux métiers de la petite enfance, afin notamment de décloisonner les parcours de carrière et d'offrir aux professionnels des perspectives d'évolution.

Proposition n° 25 : Mettre en place un fonds de garantie des salaires des assistantes maternelles ; étudier l'opportunité d'un conventionnement entre des assistantes maternelles volontaires et des établissements d'accueil de la petite enfance financés par la prestation de service unique (PSU).

Proposition n° 26 : Autoriser, dans le PLFSS pour 2027, la mise en place d'expérimentations dans des départements volontaires de création du congé parental unifié ainsi que les corollaires indispensables (articulation avec toutes les offres d'accueil et aménagement du cadre de travail).

Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

Proposition n° 27 : Créer un droit opposable au temps partiel pour les parents et les grands-parents d'un enfant de moins de trois ans.

Proposition n° 28 : Autoriser le don de jours de congé de la part d'un proche ou d'un collègue au bénéfice d'un parent salarié dans les trois premières années suivant la naissance.

Proposition n° 29 : Accorder aux parents des autorisations d'absence pour les moments clés de la scolarité de leurs enfants (quatre demi-journées par an).

Proposition n° 30 : Mettre en place un label « Familles » attestant que les employeurs certifiés ont adopté des mesures favorables à la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

Place des enfants et des familles dans l'espace public et la société

Proposition n° 31 : Instaurer dès deux enfants une carte Famille donnant accès à des avantages tarifaires, notamment dans les transports et dans les lieux culturels, et en faire un label de reconnaissance sociale de la parentalité.

Proposition n° 32 : Rendre obligatoire l'aménagement d'espaces adaptés aux enfants dans les trains.

Proposition n° 33 : Rendre obligatoire, pour les entreprises de transports publics, la création de plan d'action familles destiné à adapter les infrastructures et services pour faciliter l'accès, la sécurité et le confort des enfants et de leurs parents.

Proposition n° 34 : Incrire dans le code des transports un objectif d'accessibilité des transports aux enfants.

Proposition n° 35 : Généraliser l'aménagement « à hauteur d'enfant » des territoires et des villes en adaptant les zones, les voies, les trottoirs et la signalétique et en créant des espaces ludiques et accessibles.

Proposition n° 36 : Créer un appel à projets « Villes et villages à hauteur d'enfant » destiné aux collectivités locales et financé et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Proposition n° 37 : Modifier l'article 225-1 du code pénal pour y intégrer explicitement l'exclusion des mineurs comme forme de discrimination.

Sur le site de l'Assemblée nationale :

- **Rapport d'information :** <https://www2.assemblee-nationale.fr/documents/liste?type=rapports-information>
- **Page de la mission d'information :** <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/organes/missions-information/micp/baisse-natalite>
- **Espace presse :** <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/espace-presse>

